

## LISTE DE VÉRIFICATION DU CARACTÈRE RAISONNABLE DES DEMANDES DE SCOE

Les fournisseurs de services qui offrent le Programme de subventions Canada-Ontario pour l'emploi (Programme de SCOE) grâce à une entente de paiement de transfert avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle doivent prendre des décisions à propos des demandes de financement de formation soumises par des employeurs. Les fournisseurs de services (pour les groupes de 25 ou moins) et le ministère (pour les groupes de plus de 25) doivent prendre des décisions qui respectent les priorités ministérielles et assurent l'optimisation des ressources.

La présente liste de vérification sert à guider les fournisseurs de services et le personnel du ministère dans leur étude des demandes de SCOE. Il s'agit d'un outil de référence, et les personnes qui étudient les demandes de financement sont tenues d'évaluer celles-ci de façon rigoureuse.

Si les fournisseurs de services ou le ministère ne sont pas convaincus que l'employeur a fait la preuve du coût raisonnable de la formation, ils sont en droit de la refuser. Voici la liste des paramètres à prendre en considération dans l'examen une demande. Veuillez utiliser cette liste de vérification pour évaluer la qualité et les retombées des demandes de SCOE.

### CRITÈRES DE TRI DES DEMANDES

N° de demande : \_\_\_\_\_

Nom de l'employeur : \_\_\_\_\_

- Le coût total par participant dépasse 2 500 \$.
- Le coût de la formation est de 500 \$ ou plus par jour par participant.
- L'employeur est en activité depuis 12 mois ou moins.
- L'employeur a déposé 10 demandes de SCOE ou plus au cours des 12 derniers mois.
- Le fournisseur de formation a été sélectionné comme premier choix 10 fois ou plus au cours des 12 derniers mois et n'est pas :
  - un collège public de l'Ontario;
  - une université de l'Ontario;
  - un conseil scolaire de l'Ontario.
- La demande a été soumise à un fournisseur de services situé à plus de 35 km de l'employeur, alors que d'autres fournisseurs se trouvent plus près.

L'un des critères de tri ci-dessus a-t-il été coché?

- Oui – Une évaluation complète est nécessaire, veuillez remplir les sections suivantes de la liste de vérification.
- Non – Il n'est pas nécessaire de procéder à une évaluation complète.

Demande évaluée par :

Date d'évaluation de la demande : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

## SECTION 1 : OPTIMISATION DES RESSOURCES

**1) Si trois devis de fournisseur de formation sont exigés, vérifiez les points suivants concernant le deuxième et le troisième choix :**

- L'information sur la formation des fournisseurs (contenu du cours, coût, etc.) ne peut être consultée en ligne par le public. Obtenir de l'employeur une explication de son choix de fournisseurs de formation dont l'information n'est pas publique.
- Le contenu et la durée de la formation offerte par les fournisseurs sélectionnés comme deuxième et troisième choix diffèrent de ceux du premier choix. Obtenir de l'employeur une explication de son choix de formations dont le contenu et la durée ne sont pas semblables à ceux de la formation retenue comme premier choix.
- Les fournisseurs de formation retenus comme deuxième et troisième choix ne sont pas des fournisseurs de formation actifs (vérifier par courriel, par téléphone, avec l'adresse d'entreprise ou sur le site Web de l'employeur). Le cas échéant, la demande n'est pas admissible au financement.
- S. O. – L'employeur n'est pas tenu de fournir trois devis. Passez à la question 3.

Explications de l'employeur :

**Les explications fournies par l'employeur permettent-elles de lever les réserves exprimées?**

- Oui – Passez à la question suivante.
- Non – La demande n'est pas admissible au financement.

**2) Si le prix demandé par le fournisseur de formation retenu n'est pas le plus bas parmi les trois devis, vérifiez si les explications de l'employeur contiennent l'une des justifications suivantes :**

- Le contenu de la formation est unique ou plus exhaustif.
- L'emplacement du fournisseur de services de formation est idéal pour l'employeur.
- Le niveau de compétence du fournisseur de formation est largement supérieur à celui des autres fournisseurs de formation disponibles.
- Le fournisseur retenu a de l'équipement de formation dont les autres ne disposent pas.
- Autre – Veuillez fournir les renseignements pertinents dans la section sur les explications de l'employeur ci-dessous.
- S. O. – L'employeur n'est pas tenu de fournir trois devis. Passez à la question suivante.

Explications de l'employeur :

**Les explications fournies par l'employeur permettent-elles de lever les réserves exprimées?**

- Oui, l'employeur a justifié son choix d'une formation plus chère. Passez à la question suivante.
- Non, les arguments de l'employeur ne justifient pas la sélection comme premier choix de la formation la plus chère. La demande n'est pas admissible au financement.

**3) Si le coût de la formation dépasse 500 \$ par jour par participant ou 2 500 \$ par participant au total, mais que les participants reçoivent un salaire horaire de 15 \$ tout au plus, comment l'employeur justifie-t-il ce niveau d'investissement?**

- L'employeur pourra offrir aux stagiaires un poste plus spécialisé ou mieux payé.
- L'employeur tente d'éviter une réduction de personnel grâce à cette formation.
- Les stagiaires acquerront des compétences reconnues dans l'industrie.
- S. O. – Cette question est sans objet, vu le coût de la rémunération du participant ou le coût de la formation.

**4) Le fournisseur de services de formation retenu comme premier choix rend-il publics le coût et la description de ses cours de formation?**

- Oui – Veuillez fournir des précisions ci-dessous.
- Non – Passez à la question suivante.

Dans l'affirmative, le prix publiquement affiché des cours est-il comparable au montant facturé à l'employeur? (Veuillez noter que la plupart des fournisseurs facturent aux employeurs le double du prix demandé au grand public pour les mêmes cours.)

- Oui, le prix des cours choisis ne dépasse pas de plus de 100 % celui des cours similaires affichés par le fournisseur de services de formation choisi. Passez à la question suivante.
- Non, le prix des cours choisis dépasse de plus de 100 % celui des cours similaires affichés par le fournisseur de services de formation choisi. La demande n'est pas admissible au financement.

<b>SECTION 2 : VÉRIFICATION DE LA DEMANDE</b>
---

**5) L'employeur demande-t-il du matériel de formation pour les participants? Dans l'affirmative, veuillez vous assurer que :**

- le coût des manuels scolaires, des logiciels et de tout autre matériel requis ne dépasse pas 500 \$ par participant;
- le coût du matériel servira uniquement à soutenir la formation;
- le coût de soutien à la formation ne sera pas combiné pour financer l'achat de gros équipements (p. ex., le montant maximal de 500 \$ alloué par stagiaire ne sera pas combiné pour trois stagiaires afin d'acheter de l'équipement d'une valeur de 1 500 \$).

Une demande qui ne respecte pas les trois critères ci-dessus n'est pas admissible au financement ou doit être revue de façon à s'y conformer.

Si l'employeur est incapable de fournir des documents justificatifs, la demande n'est pas admissible au financement.

**6) Veuillez vérifier dans le SGC du SIEO et par une recherche en ligne si les circonstances ci-dessous s'appliquent.**

- L'employeur a choisi un fournisseur de services situé à une distance de plus de 35 km, alors qu'un fournisseur ou un bureau du ministère se trouve tout près.
- L'employeur a soumis des demandes à plusieurs fournisseurs de services.
- L'employeur a déposé des demandes dans plus d'une région de la province.
- Les demandes de SCOE précédentes de l'employeur ont été rejetées ou retirées en grand nombre.

Si au moins une des cases ci-dessus a été cochée, la demande doit être jugée à risque élevé.

Si la demande est jugée à risque élevé, veuillez obtenir des explications de l'employeur au sujet des réserves émises.

Explications de l'employeur :

**Les explications fournies par l'employeur permettent-elles de lever les réserves exprimées?**

- Oui – Passez à la question suivante.
- Non – La demande n'est pas admissible au financement.

**7) Veuillez vérifier dans le SGC du SIEO et par une recherche en ligne si les circonstances ci-dessous s'appliquent.**

- L'employeur exploite à la même adresse une ou plusieurs entreprises ayant un nom ou un numéro différent.
- L'ensemble des stagiaires constitue 90 % ou plus de l'effectif total de l'entreprise.
- D'après leur code postal et leurs numéros de téléphone, les fournisseurs de formation proviennent de l'extérieur de la province.
- La distance entre le fournisseur de services de formation et l'employeur est supérieure à 35 km, alors que des formations sont offertes plus près.

Si au moins une des cases ci-dessus a été cochée, la demande doit être jugée à risque élevé.

Si la demande est jugée à risque élevé, veuillez obtenir des explications de l'employeur au sujet des circonstances déterminées.

Explications de l'employeur :

**Les explications fournies par l'employeur justifient-elles les circonstances particulières?**

- Oui – Passez à la question suivante.
- Non – La demande n'est pas admissible au financement.

### SECTION 3 : VÉRIFICATION DE LA FORMATION

**8) Y a-t-il un lien clair entre la formation et les activités de l'employeur?**

- Oui, la formation est liée aux activités de l'employeur. Passez à la question suivante.
- Non, la formation n'est pas liée aux activités de l'employeur. La demande n'est pas admissible au financement.

**9) Y a-t-il un lien clair entre la formation et le rôle actuel ou futur de l'employé?**

- Oui, la formation est liée au rôle actuel ou futur de l'employé. Passez à la question suivante.
- Non, la formation n'est pas liée au rôle actuel ou futur de l'employé. La demande n'est pas admissible au financement.

**10) Selon son site Web, le fournisseur de services de formation offre-t-il à la fois des services de consultation et de formation? (Veuillez noter que les services de consultation ne sont pas admissibles au financement du Programme de SCOE.)**

- Oui – Veuillez fournir des précisions ci-dessous.
- Non – Passez à la question suivante.

**Dans l'affirmative, l'employeur a-t-il fourni des précisions sur la formation, les résultats d'apprentissage et d'autres aspects qui démontrent qu'il est bien question de services de formation et non de consultation?**

- Oui, les renseignements sur la formation démontrent que cette demande ne porte aucunement sur des services de consultation. Passez à la question suivante.
- Non, les renseignements sur la formation ne permettent pas de confirmer que cette demande ne vise pas des services de consultation. La demande n'est pas admissible au financement.

**11) Si le fournisseur de services de formation retenu est un fournisseur de produits, veuillez vous assurer que le type de fournisseur précisé dans la demande de l'employeur ou du consortium et dans le SGC du SIEO correspond à la catégorie définie par le ministère.**

Dans le cadre du Programme de SCOE, on entend par formation des fournisseurs de produits toute formation figurant dans la demande au cours de laquelle le fournisseur participe à la création ou à la vente du produit en plus d'offrir la formation sur son utilisation. Le terme « produit » désigne le matériel d'entreprise acheté par l'employeur (p. ex. l'équipement de technologie, les logiciels ou les procédés propriétaires).

La formation d'un fournisseur de produits à l'utilisation du produit ou du service n'est pas admissible.

Les fournisseurs de produits peuvent offrir uniquement une formation qui n'est pas liée à l'utilisation de base du produit ou du service.

- Non, le fournisseur de formation n'est pas un fournisseur de produits. Veuillez modifier le type de fournisseur de services de formation dans le SGC du SIEO et passer à la question suivante.
- Oui, le fournisseur de services de formation est un fournisseur de produits. Veuillez répondre à la question ci-dessous pour confirmer l'admissibilité de la formation.
- Les fonds demandés doivent servir à enseigner aux participants le fonctionnement du produit. La formation ne répond pas aux critères exigés et la demande n'est pas admissible au financement.
- La formation pour laquelle des fonds sont demandés servira à enseigner aux participants un ensemble de compétences non liées à l'utilisation du produit. Passez à la question suivante.

Exemples :

- L'enseignement aux participants de l'utilisation d'un produit d'infographie 3D par son fabricant ou son vendeur est un exemple de formation non admissible.
- L'enseignement aux participants des principes de l'infographie 3D par un fabricant ou un vendeur de produits de cette industrie est un exemple de formation admissible.

**12) Y a-t-il un conflit d'intérêts entre le fournisseur de formation, le fournisseur de produits ou l'employeur?**

- Le fournisseur de produits désigne un seul fournisseur particulier autorisé à donner toutes les formations ayant trait à ses produits. La demande n'est pas admissible au financement.
- L'employeur ou le fournisseur de produits possèdent un intérêt dans le fournisseur de formation. La demande n'est pas admissible au financement.
- Le fournisseur de formation est certifié par le fabricant du produit, mais n'entretient aucune relation avec ce dernier. La demande est admissible au financement.
- Oui – Veuillez fournir des précisions ci-dessous.

Précisions concernant le conflit d'intérêts :

**Y a-t-il un d'autres conflits d'intérêts entre le fournisseur de formation, le fournisseur de produits ou l'employeur?**

- Oui – La demande n'est pas admissible au financement.
- Non – Passez à la question suivante.

**13) L'employeur a-t-il obtenu une formation financée au titre de la SCOE au cours des 12 derniers mois? Dans l'affirmative, veuillez préciser les résultats des formations précédentes.**

- Oui – Veuillez vérifier les demandes passées de l'employeur.
- Non, il s'agit de la première demande de l'employeur. Passez à la question suivante.

Dans l'affirmative, vérifiez les points suivants :

- Il y a une correspondance suffisante entre les renseignements des demandes et les résultats des formations en ce qui concerne le nombre de nouveaux employés, les augmentations de salaire, les mises à pied annulées et l'incidence de la formation OU l'employeur a fourni des explications valables concernant l'écart entre la demande et les résultats. La demande peut être étudiée.
- Il n'y a pas de correspondance suffisante entre les renseignements des demandes et les résultats des formations en ce qui concerne le nombre de nouveaux employés, les augmentations de salaire, les mises à pied annulées et l'incidence de la formation. Demandez à l'employeur de fournir des explications concernant la différence entre les résultats présentés dans la demande passée et les résultats réels.
- La formation précédente financée au titre de la SCOE est toujours en cours. Aucune autre mesure n'est nécessaire.
- La formation précédente est terminée, mais les données de suivi ne peuvent pas être consultées. Confirmez avec l'employeur si les résultats présentés dans la demande de formation précédente financée au titre de la SCOE ont été obtenus.

S'il y a un écart important entre les renseignements fournis par l'employeur dans ses demandes précédentes et les résultats réels, la demande n'est pas admissible au financement.

Si l'employeur a fourni des explications valables concernant l'écart entre les demandes précédentes et les résultats, veuillez les consigner ci-dessous.

Explications de l'employeur :

## RECOMMANDATION

**\*\*\*Tous les documents justificatifs ainsi qu'une copie de cette liste de vérification doivent être déposés au dossier à des fins de vérification, de surveillance et de suivi.**

- Oui, la demande respecte tous les critères de la liste de vérification du caractère raisonnable des demandes de SCOE et peut être évaluée en fonction des critères des paliers d'approbation du financement.**
- Non, l'approbation de cette demande n'est pas recommandée pour les raisons suivantes :**
  - La demande ne permet pas une optimisation des ressources.
  - L'employeur a fourni des renseignements faux ou trompeurs.
  - L'employeur a omis de fournir les renseignements supplémentaires demandés.
  - Autre :

**Demande évaluée par :**

**Date d'évaluation de la demande :** \_\_\_\_\_

**Signature :** \_\_\_\_\_